



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 21 juin 2022

GESTION DE L'EAU - LIMITATION PROVISOIRE DES USAGES DE L'EAU

Mesures de limitation

Compte tenu de l'état de la ressource en eau, le préfet de la Charente-Maritime prend les mesures de limitation des usages de l'eau suivantes :

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Mesures nouvelles à compter du mercredi 22 juin 2022 à 08h :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Gères-Devise	Alerte volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + mesures préventives Interdiction des prélèvements pour l'irrigation : - le mercredi de 08h à 19h - le jeudi de 08h à 19h - le vendredi de 08h à 19h - du samedi 08h au dimanche 19h - le lundi de 08h à 19h - le mardi de 08h à 19h
	Seugne	Alerte volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + mesures préventives Prélèvements à usage d'irrigation autorisés de 19h à 12h
	Seudre aval et moyenne	Alerte volume hebdomadaire limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + mesures préventives Prélèvements à usage d'irrigation autorisés de 19h à 12h
	Boutonne supra	Alerte renforcée volume hebdomadaire limité à 5 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) + mesures préventives : Prélèvements à usage d'irrigation autorisés de 19h à 9h

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

Mesures reconduites :

OUGC	Bassin	Mesure de restriction
SAINTONGE	Antenne-Rouzille	Alerte le volume hebdomadaire est limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival)
	Arnoult	Alerte le volume hebdomadaire est limité à 7 % du volume restant à consommer au 15 juin (volume estival) et Prélèvements pour irrigation autorisés de 19h à 12h jusqu'au 22/06 puis de 19h à 8h
	Charente aval Bruant Seugne Seudre Fleuves côtiers de Gironde Boutonne supra	Mesures préventives Prélèvements à usage d'irrigation autorisés de 19h à 12h
COGESTEAU	Aume-Couture	alerte taux hebdomadaire : 7 % maximum du volume autorisé estival
EPMP	Curé, marais Nord Aunis et Mignon-Courance	alerte renforcée interdiction des prélèvements à usage d'irrigation sauf cultures dérogatoires accordées
DORDOGNE	Isle bassin aval	Alerte renforcée été interdiction des prélèvements pour l'irrigation 5 jours sur 7 : lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

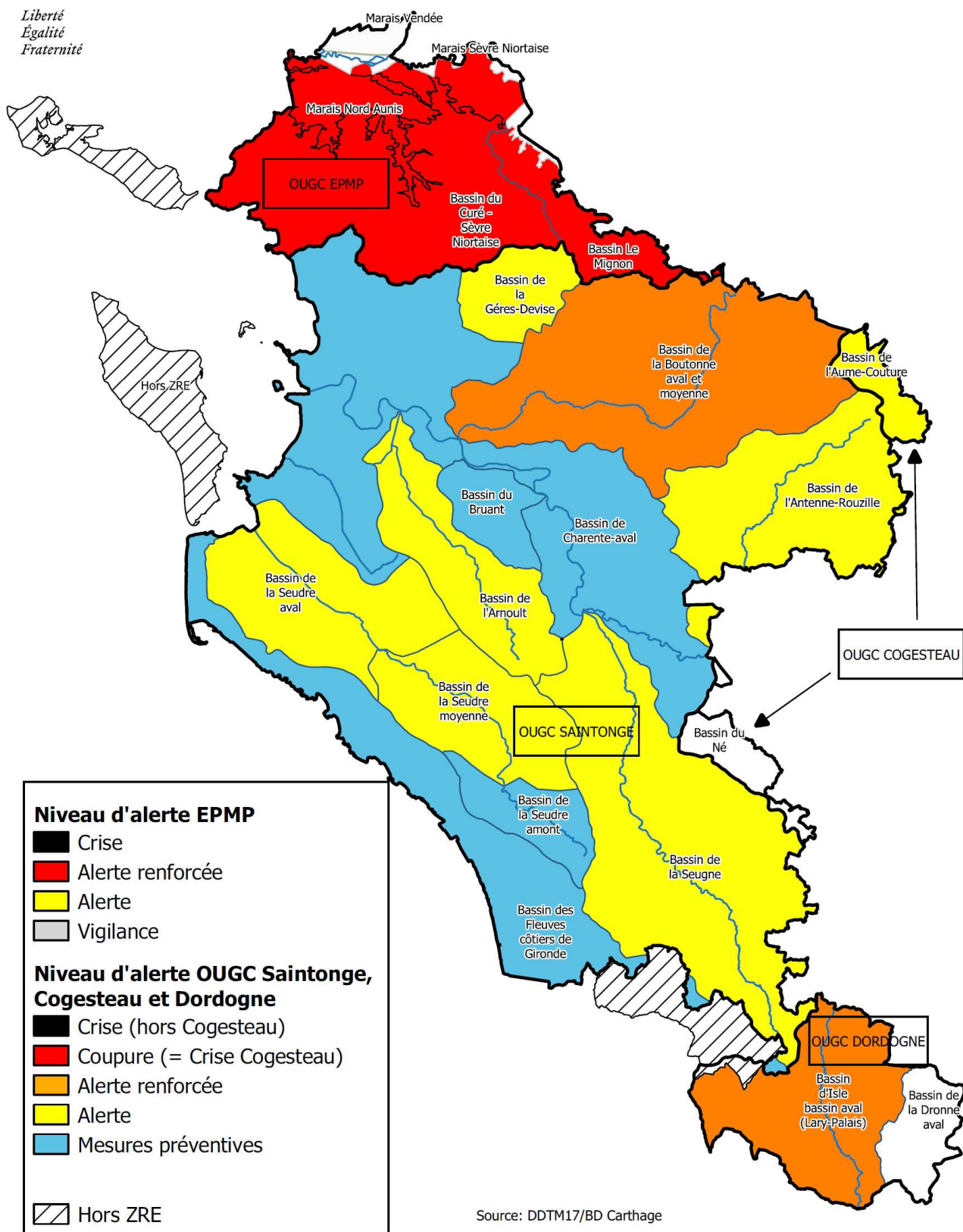
www.charente-maritime.gouv.fr[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gestion quantitative de l'eau Situation des bassins de Charente-Maritime au 22 juin 2022



Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)